ville de Dieppe

QUIQUENGROGNE

mars 1998 - Numéro 12

Publication du Fonds ancien & local de la médiathèque Jean-Renoir

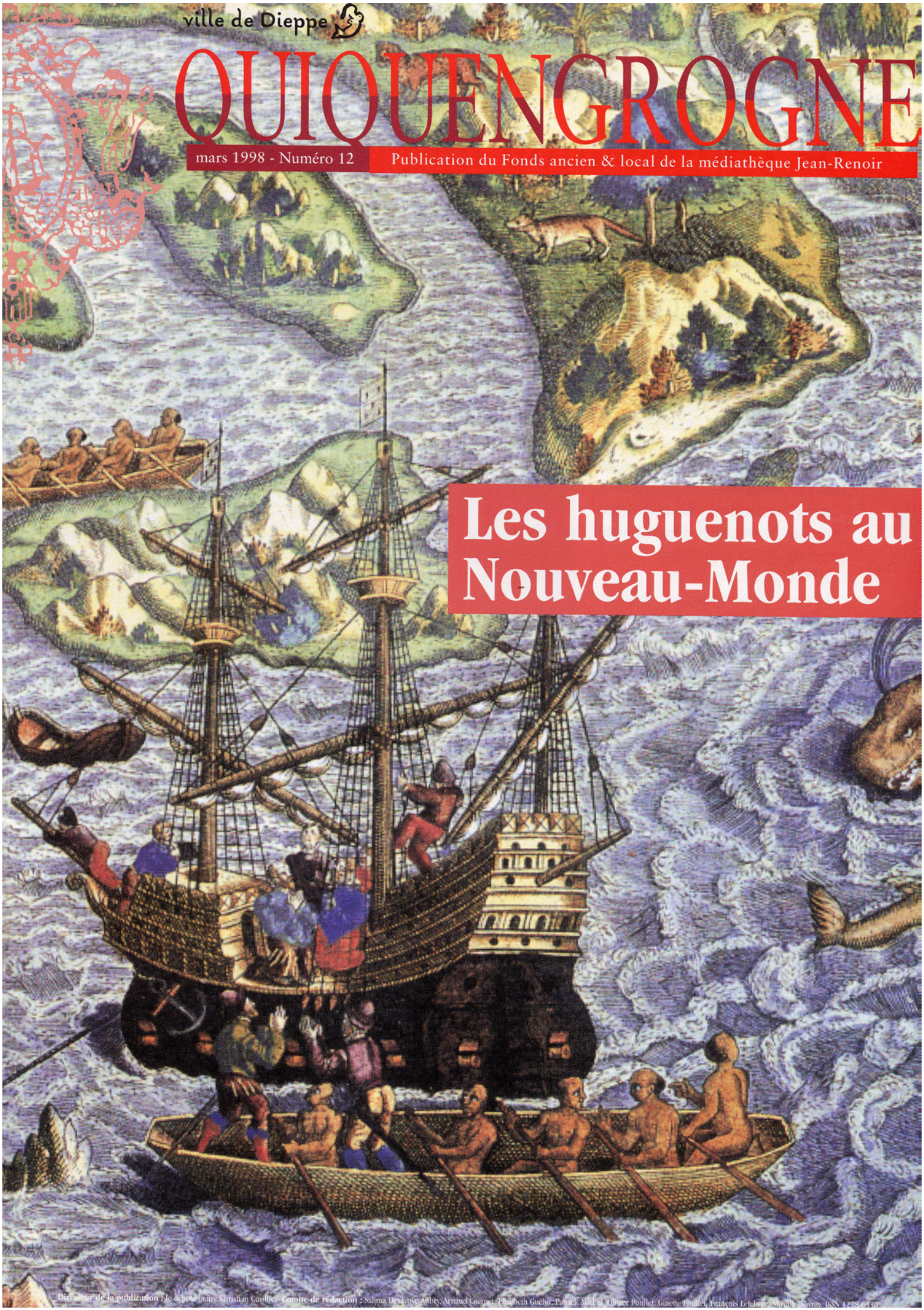

Les huguenots au Nouveau-Monde

Directeur de la publication : le député-maire Christian Cuvillier. **Comité de rédaction :** Salima Desavoye-Aubry, Arnaud Coignet, Elisabeth Gucho, Patrick Michel, Olivier Poullet, Ginette Poullet, François Lefebvre, Mireille Auvray. ISSN 1278-6330.

Les premières tentatives de colonisation huguenote au Nouveau-Monde

prélude ou prétexte aux guerres de religion?

Olivier Poullet

Faut-il commémorer la signature de l'édit de Nantes ?

Quels étaient les enjeux des premières tentatives de colonisation du Nouveau-Monde au XVIe siècle par le parti huguenot ? De nombreux Dieppois, comme le capitaine Jean Ribault, le charpentier de marine Nicolas Le Challeux ou le peintre Lemoyne de Morgues furent partie prenante de ces expéditions.

Colonne érigée par Ribault sur laquelle étaient gravées les armoiries du Roi de France.

A l'heure de ces premières tentatives, les Français et notamment les Normands ont déjà largement exploré le littoral Nord-Américain (1er voyage de Giovanni da Verrazano en 1524, découvrant le site de New-York) et ouvert la voie à l'exploitation du bois brésil dont la première cargaison arrive à Dieppe lors du deuxième voyage des frères Verrazane revenus des côtes brésiliennes (1526-1528), ce fameux bois brésil dont on extrait la teinture rouge qui fera la fortune des négociants normands et permettra le développement de l'industrie textile dans l'arrière-pays normand. Il ne s'agissait là que d'explorations maritimes et de commerce. Les expéditions huguenotes marquant une véritable tentative d'implantation de colons au Nouveau-Monde. Dans les quatre essais de peuplement que les Français organisent au XVIe siècle, tous les capitaines ou chefs d'expéditions sont huguenots : Roberval (1541-1543), Villegagnon (1555-1560), Jean Ribault (1562 et 1565), Laudonnière (1564).

Les Français élèvent une citadelle, la petite troupe est commandée par Laudonnière.

Les huguenots sont nombreux dans les ports normands ou atlantiques. A une implantation profonde dans le négoce qui se tourne à cette époque vers les nouveaux marchés maritimes inaugurés par les expéditions verrazaniennes, s'ajoute la nécessité pour les Protestants de bientôt devoir fuir les persécutions. Chaque expédition ne s'inscrit pas de la même façon dans le débat/confrontation Protestants/Catholiques.

Si Roberval est protestant, il commande à des Catholiques. La question religieuse reste en arrière-plan. C'est à l'instigation de l'amiral Coligny, chef de file du parti huguenot, que Villegagnon s'embarque pour le Brésil et implante dans la baie de Rio de Janeiro, l'île Coligny et la « France Antarctique » entre 1555 et 1560. Là, la querelle religieuse est au premier plan. Alors que les marchands et marins normands avaient choisi depuis longtemps de s'insérer dans la population locale par le biais de « truchements », colons vivant parmi les indiens, parlant leur langue, participant à leurs coutumes et rites cannibales, la colonie de Villegagnon va connaître des révoltes internes et s'enfermer sur une querelle religieuse stérile. Villegagnon, personnage dur, sanguinaire, se faisant appeler « Vice-Roi d'Amérique » va réprimer violemment les

« séditieux » accusés d'avoir « paillardé » avec les indiennes. L'envoi de nouveaux colons venus de Genève, le revirement de Villegagnon embrassant le parti catholique entraîneront des luttes à mort sur la querelle religieuse. Catholiques et Protestants s'entretuant sur le problème de la Transubstantation de l'Eucharistie. Les Huguenots accusent les Catholiques d'être pires que les cannibales puisqu'ils boivent le sang et mangent la chair du Christ. Le 16 mars 1560, alors que Villegagnon est rentré en France chercher des renforts auprès des Jésuites, la « France Antarctique » tombe sans difficultés aux mains des Portugais. La veille, la conjuration d'Amboise était dévoilée. Les Guerres de Religion commençaient.

L'aventure floridienne huguenote (Ribault 1562, Laudonnière 1564, Ribault 1565) fut elle aussi un échec complet. Comme pour la France Antarctique, les Huguenots font le choix d'une christianisation (implantation de colons) plutôt que d'une évangélisation de la population amérindienne. Les occupants de Charlesfort puis de Fort-Caroline en Floride ne semblent pas avoir tiré de

Carte de la région de Floride exécutée par Lemoyne de Morgues lors du voyage qu'il fit avec Laudonnière en 1564 et 1565. Document qui servira pendant un siècle aux cartographes européens.

édito

Tolérance

Le 30 avril 1598, en signant l'édit de Nantes, Henri IV met fin aux massacres des guerres de religion. Aux magistrats du Parlement de Paris, réunis pour procéder à l'enregistrement de l'édit, il déclare : « Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix. Vous me devez obéir. » Expression d'un compromis, au nom du bien commun, l'édit de Nantes ouvre la voie à la réconciliation et à la paix civile mais aussi à la monarchie absolue de droit divin dont il est un des actes fondateurs. Etape sur le chemin de la conquête des libertés individuelles et collectives, il n'en révèle pas moins toute l'ambiguïté de l'idée de tolérance. Favorable à la foi catholique dont il rétablit les églises, l'édit n'accorde à ceux de la religion prétendue réformée, faute de la correction charitable due aux hérétiques, qu'une sorte d'indulgence.

Quatre siècles après, l'édit de Nantes est riche d'enseignements pour la France d'aujourd'hui. Comme l'écrit dans *le Monde* Jean Beaubérot, président de l'association Edit de Nantes, 1998,Foi et tolérance, il nous apprend que « La paix, la réconciliation ne sont jamais obtenues une fois pour toutes. Il faut, chaque jour, tisser des liens, réfréner la volonté de domination. » Il nous apprend aussi que la recherche de la coexistence et des solutions non violentes aux conflits qui traversent nos sociétés, doivent toujours être recherchées et préférées à toute forme de violence.

Djalâl Al-Dîn Al-Rûmi (1207-1273), poète mystique persan et fondateur de la confrérie des derviches tourneurs nous invite à penser le monde comme une pièce obscure où des visiteurs aveugles tentent de reconnaître un éléphant en le tâtant de la paume de leurs mains. Pour les uns qui touchent la trompe, l'animal est un tuyau de drainage ; pour ceux qui touchent l'oreille, il est un éventail ; pour ceux qui touchent le pied, c'est une colonne. L'éléphant est tout cela, tout en étant autre chose. Le monde est à son image. La confrontation des points de vue est nécessaire à sa compréhension et à l'énonciation de convictions fortes qui nourrissent le débat démocratique. Imaginer cette forme plus exigeante de tolérance reposant sur le respect de l'autre, l'absolue liberté de conscience et le pluralisme, c'est ce que fait Pierre Bayle (1647-1706) lorsqu'il la décrit comme « la chose du monde la plus propre à ramener le siècle d'or, et à faire un concert et une harmonie de plusieurs voix et instruments de différents tons et notes, aussi agréables pour le moins que l'uniformité d'une seule voix ».

Arnaud Coignet
maire-adjoint
chargé de la Culture

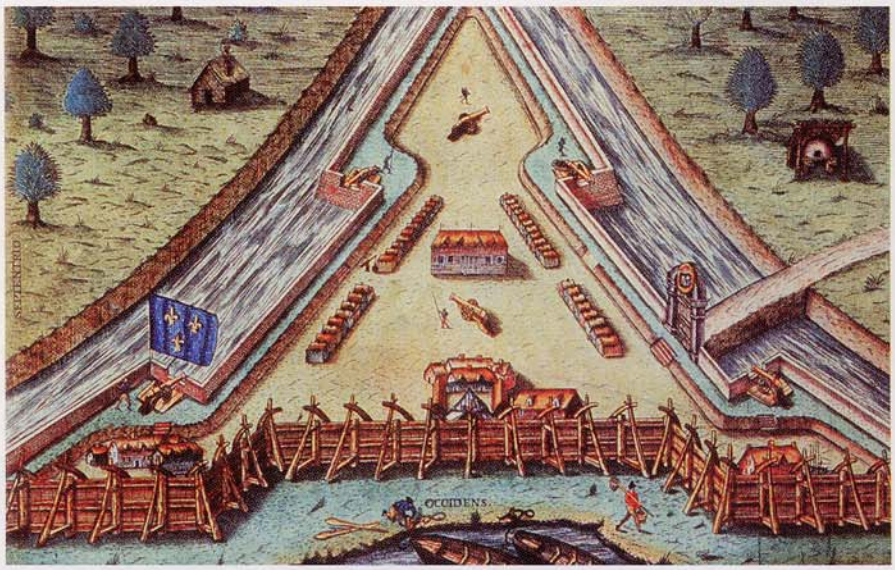

Tracé du Fort-Caroline

leçons de l'échec de Villegagnon au Brésil. On retrouve un manque d'organisation, l'impéritie des chefs, le peu de cultures mises en place pour les besoins des colons. En l'absence de Ribault retourné en Europe, les colons vont de déboire en déboire : mutineries, maladies… Remplacés in extrémis par Laudonnière en 1564, les colons construisent un autre fort : le Fort-Caroline. Ribault revient en 1565, fort de sept navires et de 300 hommes. Les Espagnols voyaient d'un mauvais œil cette expédition. La répression menée par Menendez de Avilés sera terrible. Des centaines de huguenots seront égorgés entre septembre et octobre 1565. Ribault va trouver la mort. La colonie est détruite. La diplomatie française ne protestera que très mollement auprès de l'Espagne. Une tentative privée de vengeance sera conduite par Dominique de Gourgues, Gascon catholique voulant venger son peuple. Il exterminera quelques dizaines d'Espagnols. L'aventure tragique de la Floride est parvenue jusqu'à nous au travers de plusieurs relations et de quarante-deux gravures de l'imprimeur Théodore de Bry, réalisées d'après les aquarelles du peintre dieppois Jacques Lemoyne de Morgues.

-La relation de 1563 de Jean Ribault dont seule la version anglaise est arrivée jusqu'à nous.

- Le peintre Lemoyne de Morgues, rescapé de l'aventure est l'auteur de nom-

Les Dieppois parviennent au Port-Royal

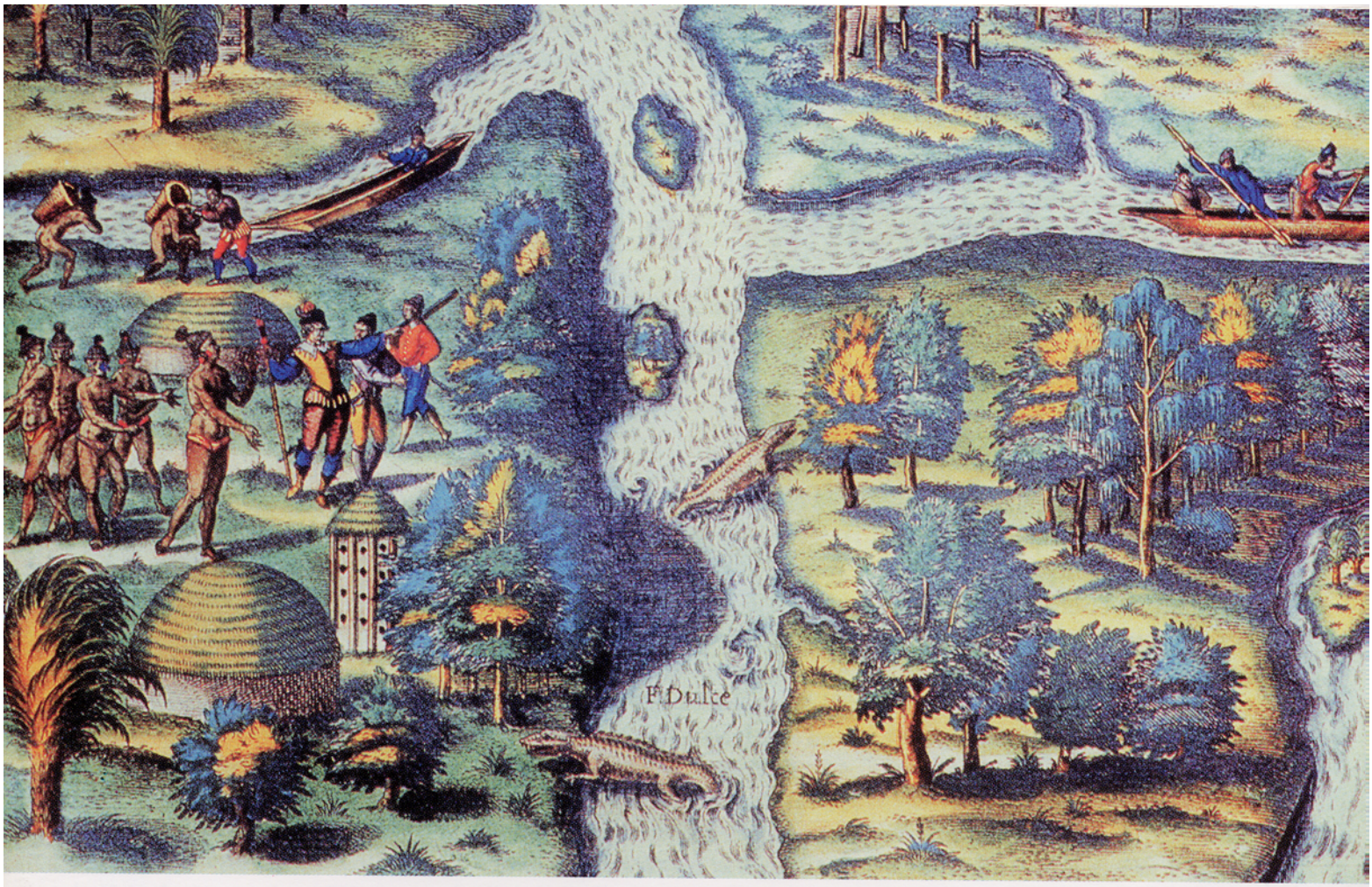

breuses aquarelles aujourd'hui perdues mais qui avaient été rachetées à sa veuve en Angleterre par Théodore de Bry qui

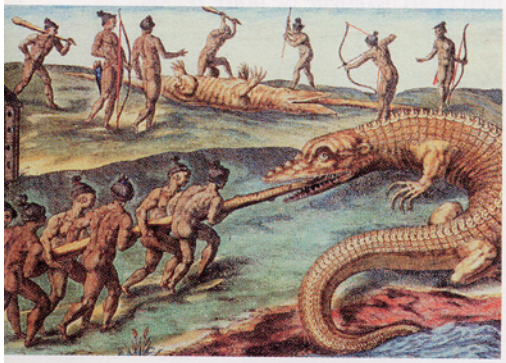

s'en servit pour faire ses gravures imprimées en 1591 et accompagnées de la traduction en latin de la « Brevis Narratio » écrite par Lemoyne de Morgues lui-même et déjà publiée en 1565.

- Relation de Nicolas Le Challeux, charpentier de marine dieppois et rescapé de l'expédition en Floride. Le Challeux, après avoir fui dans les marais infesté de crocodiles, est sauvé de la noyade par Jacques Ribault, le fils de Jean Ribault. Sa relation est publiée dès 1566.

- Les trois relations de Laudonnière publiées en 1586. De nombreux autres auteurs huguenots ou catholiques font mention et donnent un autre éclairage aux tentatives huguenotes de colonisation du Nouveau-Monde, comme La Popelinière, Marc Lescarbot, Jean Léry et Thevet, cosmographe du Roi. Au-delà des échecs, les tragiques expériences de la France Antarctique et de la Floride servirent et servent encore sans doute à forger chez les Protestants la haine à l'encontre des Catholiques. Elles contribuèrent à l'élaboration de l'image du martyr sacrifié à sa foi face à l'ennemi catholique sanguinaire illustré par la « légende noire » de Las Casas. 1565 marque la fin de toute colonisation durable française en Amérique et la plongée dans les guerres de religion. Vers 1580, ce sont les Anglais qui vont prendre le relais pour une véritable colonisation stable en Amérique du Nord.

Que faut-il célébrer en 1998 ? La signature de l'édit de Nantes, simple péripétie ou parenthèse dans les guerres qui jalonneront, de toutes façons, l'histoire de toute religion, est condamnée par essence à la persuasion forcée et au prosélytisme aux multiples visages ?

Il y a 400 ans…

Le 30 avril 1598, le roi Henri IV, signe un édit à Nantes, afin d'apaiser les conflits religieux, en fixant légalement le statut des protestants en France. Des concessions considérables leur étaient faites : outre la liberté de conscience, ils jouissaient de la liberté de culte dans les domiciles seigneuriaux, et dans toutes les villes où le culte réformé existait de fait. Différents gages préservaient cette liberté, mais les articles secrets apportaient un certain nombre de réserves, pour atténuer les prétentions des catholiques. Au plan juridique, une amnistie rendit aux protestants l'intégralité de leurs droits civiques, tandis que les «chambres mi-parties» étaient instituées. En politique, ils avaient accès à tous les emplois et le droit de porter des remontrances au roi. Des garanties militaires appuyaient l'ensemble par la concession d'une centaine de places de sûreté. Cet exemple de tolérance, unique en Europe, n'était en fait qu'un compromis imposé par l'épuisement des deux partis. Il créait un «Etat dans l'Etat».

Adieu Monsieur le professeur !

Amédée Féret (1797-1859) professeur de dessin à Dieppe

Patrick Michel

Amédée Féret a enseigné le dessin pendant trente-deux ans dans les classes municipales, pour les élèves du collège, et plus particulièrement pour l'art de l'ivoirerie de Dieppe. Il fut nommé à ces fonctions au concours de 1827.

« Adieu Monsieur le professeur » aurait été une chanson de circonstance pour cet homme généreux, dévoué, désintéressé, consciencieux, aux excellents états de service. Il suffit de lire des articles de la Vigie et notamment ceux du 22 novembre 1859, jour de son inhumation, (La Vigie à cette époque paraissait le soir) pour constater les qualités humaines et professionnelles de cet homme qui a démissionné de son poste quelques jours auparavant. Le premier article relatant la cérémonie funéraire reproduit intégralement le dernier hommage rendu au cimetière par M. Mélicourt Lefebvre, dont le talent représente si dignement l'art de la peinture dans notre cité. M. Mélicourt Lefebvre, dans son oraison, rend hommage « *à un ami, à un collègue, à un artiste… à un homme de bien !* ».

Le deuxième article, dans la rubrique nécrologique, est signé de l'abbé Cochet, célèbre pour ses fouilles archéologiques dans toute la Seine-Inférieure. Il dit entre autre de M. Féret, « *lui, si économe de son temps, cette précieuse étoffe de la vie, donnait libéralement son talent, ses conseils et ses sueurs à tous ceux qui les lui demandaient. Il offrait et ne se faisait jamais prier. Pareille à l'eau de nos fontaines, sa vie s'écoula pour les autres beaucoup plus que pour lui-même…* ».

Amédée se dévouait corps et âme à l'illustration des travaux de son frère…

L'abbé Cochet rappelle aux Dieppois que M. Amédée Féret s'était associé cordialement et généreusement à ses travaux archéologiques et bien sûr à ceux de Pierre-Jacques Féret antiquaire, historien et archéologue de notre région. Pierre-Jacques Féret, dont une rue à Dieppe porte le nom, était le demi-frère d'Amédée. L'abbé Cochet précise que «*Amédée se dévouait corps et âme à l'illustration des travaux de son frère, et c'est à ce pieux sentiment que nous devons ses deux meilleures peintures, la reproduction de la Cité de Limes et celle de la villa romaine de Sainte-Marguerite… Il a rempli nos livres du fruit de ses mains : églises, tombeaux, armes, bijoux, croix et baptistaires, il a tout dessiné de sa main dévouée, tout reproduit de son crayon fidèle et intelligent*».

Abside St Jacques, échoppe Folâtre 1830.

Il a reproduit pratiquement tous les monuments de sa ville.

De nos jours lorsque l'on cite le nom d'Amédée Féret, c'est le plus souvent en

Prise de la bastille du pollet, le 14 août 1443.

reproduisant ses pastels et ses aquarelles qui évoquent merveilleusement bien le Dieppe du début du dix-neuvième siècle. Ces aquarelles où l'on voit l'ancienne porte de la Barre ou bien encore le pont de pierre qui reliait Le Pollet à Dieppe sont conservées au Fonds Ancien dans un état de fraîcheur que les décennies n'ont nullement altérées. Ce dernier possède également l'ouvrage publié par l'ingénieur Frissard sous le titre « Théâtre de Dieppe ». C'est un beau volume in-folio dans lequel Amédée Féret a dessiné la charmante réduction du plafond du théâtre. M. Frissard était l'ingénieur des Ponts et Chaussées, architecte du théâtre construit en 1826, théâtre qui se trouve à côté des Tourelles.

F. Lebaron, journaliste, dans un article de la Vigie du 8 novembre 1859, retrace dans la rubrique « biographie dieppoise » les différents travaux d'Amédée

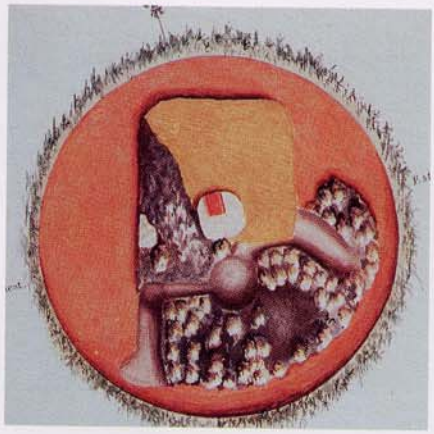

Vu de l'intérieur d'une des tombelles de la Cité de Lime 1825.

Féret quelques jours donc avant que celui-ci nous quitte. M. Féret avait peint pour le théâtre un grand décor représentant un salon gothique et « *les applaudissements du public furent son seul salaire. Les peintres de ce genre avaient cependant demandé à la ville, pour ce même ornement de la scène, une somme assez forte* ».

Ce journaliste précisait que c'était avec le même désintéressement qu'il orna les bannières portées par les différentes corporations touchant à la marine lors de l'inauguration de la statue de Duquesne en septembre 1844. Une lithochromie, éditée par M. Marais, libraire à Dieppe, donne une idée de ces bannières, il est souligné dans cet article de la Vigie que M. Féret est l'auteur des dessins pour la restauration de la chapelle des fonts baptismaux de l'église Saint-Rémy. On peut d'ailleurs lire dans le livre de 1846 de l'abbé Cochet intitulé « Les églises de l'arrondissement de Dieppe » que l'on trouve à la cote NORM M 465, ce passage le concernant : « *La chapelle de Saint-Sébastien et de Sainte-Marguerite est*

La porte Gosselin du quartier de la Halle au blé, donnant sur la plage

Porte du pont de pierre qui reliait Le Pollet à Dieppe

destinée à recevoir les fonts baptismaux. Les mayneaulx de la fenêtre ont été parfaitement restitués en 1838, par M. Jazé pour 550 francs. La verrière, qui n'est formée que de verre colorié disposé de manière à produire des jeux de lumière, a été exécutée, pour 600 francs par M. Poulain, vitrier, d'après un joli dessin de M. A. Féret. La balustrade en pierre qui ferme cette chapelle, a été montée en 1843, au prix de 1200 francs, par M. Jazé, maître maçon de l'église. Le plan et les ornements de cette œuvre sont dus à M. A. Féret, professeur de dessin de l'école de la ville, qui a bien voulu aussi y essayer le ciseau. Les dessins de la porte de chêne ont été composés par le même artiste, et exécutés par M. Bréant fils, menuisier ». Une ébauche du dessin de cette porte se trouvant encore au Fonds Ancien est très proche de la porte telle qu'elle existe encore actuellement dans cette église.

Amédée Féret a recopié en 1826 les « Mémoires pour servir à l'histoire de Dieppe » écrite par Lazare Bichot en 1766. Ce manuscrit se trouve au Fonds Précieux. Il a également écrit des poèmes dont un journaliste de l'époque dit à ce sujet qu'*il a donné des poésies qui ressemblent à ses dessins.*

Amédée Féret fut l'un des fondateurs en 1836 de la Caisse d'Epargne et l'un de ses administrateurs. En 1986 pour le 150e anniversaire de la Caisse d'Epargne, celle-ci a donc édité un album de ses aquarelles avec une introduction de Claude Féron, rappelant les grands traits de ce Dieppe.

Le successeur au poste de professeur de dessin fut M. Théodore Senties, élève du baron Gros, au château de Jumièges, M. Féret avait d'ailleurs fait partie du jury de sélection.

J'espère que ce récit a fait revivre le temps d'une lecture les grandes qualités d'Amédée Féret, ce Dieppois à la vie de labeur et au cœur d'or.

François Lefebvre
Etudiant en D.E.A
d'Histoire socio-culturelle à
l'université de Rouen

Les illustrations de marine au XVIIIe siècle : la vocation de la famille Ozanne

« Aucun port du Royaume n'a marqué plus de zèle que Dieppe pour l'Etat, n'a été plus visité des Rois de France et n'en a reçu plus de marques de satisfaction et de bienveillance… ». C'est en ces termes dithyrambiques que Nicolas-Marie-Ozanne introduit sa notice sur la ville de Dieppe publiée en 1785.

Des origines modestes

Issu des classes moyennes, ce dessinateur et graveur français né à Brest le 12 janvier 1728 et mort à Paris le 3 janvier 1811, fut un véritable artiste que l'on redécouvre avec intérêt (1). Après le décès de son père en 1744, il devient chef de famille et n'a que son seul salaire en tant qu'adjoint de Robin, maître de dessin rattaché à l'école des élèves officiers du port de Brest, pour nourrir sa mère, ses trois sœurs et son frère cadet. A partir de 1750, il remplace son professeur disparu et se déplace pour exécuter des dessins du Havre (1751) et de Toulon (1756) ce qui lui permet d'acquérir le brevet de dessinateur de la Marine. Il devient alors constructeur des chaloupes et gondoles du canal de Versailles. En 1762, il est attaché au bureau des ingénieurs géographes de la guerre pour six années. Durant cette période, il fait construire au Havre la frégate « l'Aurore » (1766) destinée à faire

Fig. 3. Au premier plan Ozanne représente une scène de détente d'élégantes sur les coteaux de

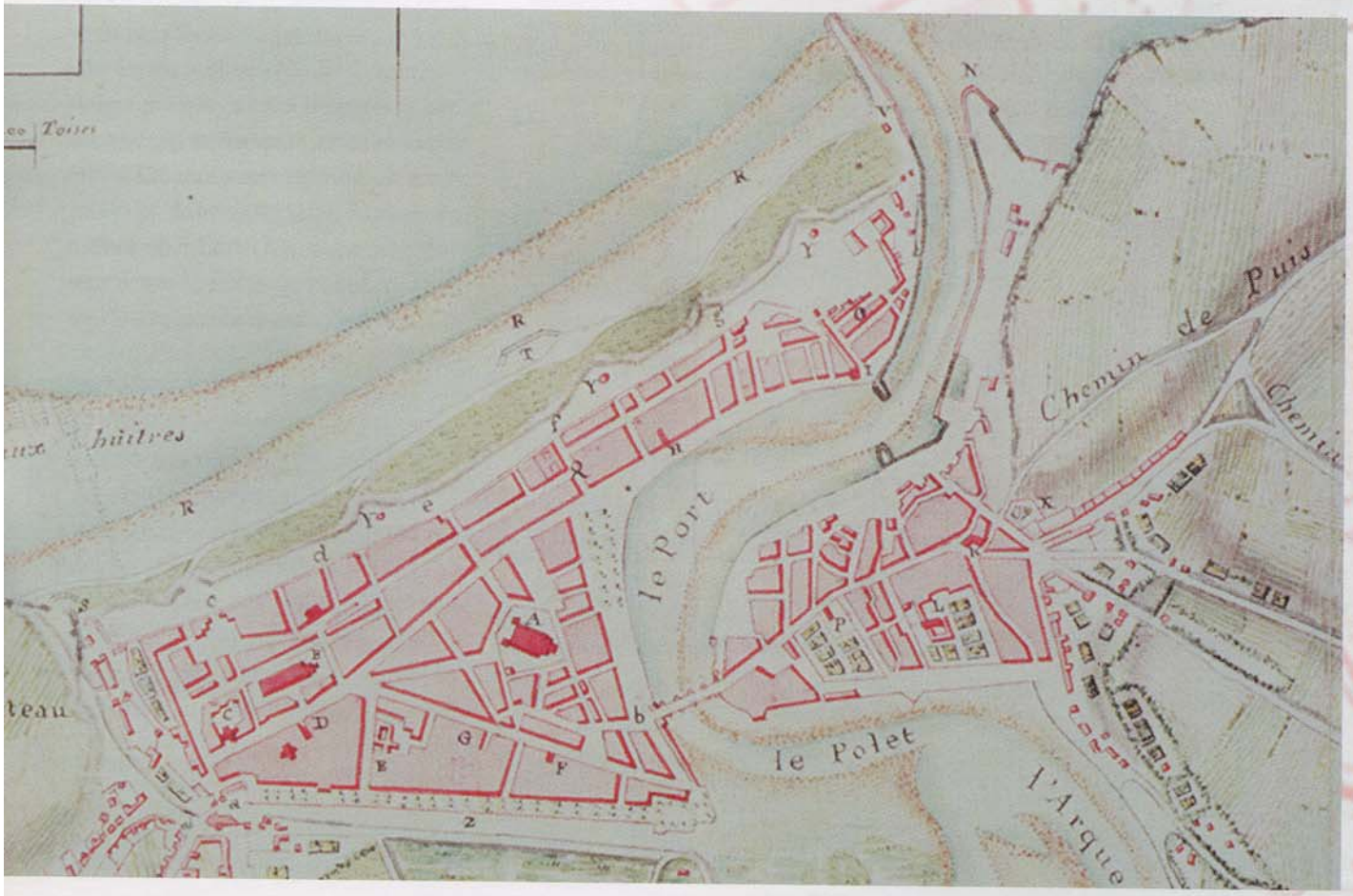

l'essai des montres marines que Pierre Leroy venait d'inventer. Ensuite, il est chargé d'enseigner à la famille royale les éléments de la construction et de la manœuvre des vaisseaux (1769).

Une œuvre remarquable.

Dans le cadre de ses fréquents déplacements, Nicolas-Marie-Ozanne a exécuté un grand nombre de dessins remarquables, trois cents planches à l'eau-forte et de nombreuses vues de ports. Son frère Pierre, ingénieur-constructeur qui s'illustre par la réalisation de sa corvette « la Diligente », s'adonne également sous l'œil de son aîné, à la gravure et surtout au dessin. Il devient d'ailleurs professeur à l'école de Marine du Havre.

Le Fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir dispose de deux œuvres de la famille Ozanne. C'est à Nicolas-Marie que nous devons la rédaction des notices manuscrites relatives aux *Plans des ports de France en 1785, précédés d'une carte générale de leur position* gravés par le Chevalier de Joubert (ms.60). La cartographie, d'une finesse et d'une précision parfaite, permet de distinguer l'ensemble des ports français avec une même échelle. Ces différentes cartes ont été réalisées sur l'ordre de Louis XVI en 1775 à partir des archives de la guerre et de la marine. De même, Nicolas-Marie a réalisé, une grande partie des 60 planches réduites que composent les Nouvelles vues perspectives des ports de France (cote DJJ15) auxquelles est réunie la collection des *Vues des rades de France et des ports des colonies.*

Fig. 1. Cette vue du port de Dieppe permet une approche ethnographique : les haleurs tirent les navires pour quelques pièces, les femmes rangent le poisson à l'aide des tonneaux et paniers et les barques ramènent les équipages sur le quai. Nous apercevons le pont servant de séparation et d'octroi entre la ville et le faubourg du Pollet et la tour du pont qui formait les magasins à poudre. Sur la droite de la vue, des plantations embellissent le quai. En 1732, Louis Alexandre de la Houssaye, lieutenant général de l'Amirauté, propose la construction de la place de la bourse et de l'entourer de tilleuls ; ces arbres trop fragiles sont remplacés par des ormes. A remarquer également l'absence de fortifications, les murailles ayant été détruites entre 1733 et 1739 pour ouvrir le port sur la ville reconstruite (5).

Fig. 2. Nous observons un homme appuyé sur une canne faisant la conversation à une « dame de qualité » et quelques moutons et chèvres en liberté. Des promeneurs et voyageurs, nombreux à la fin du XVIIIe siècle, bavardent à proximité de tonneaux alors que les filets sont rangés et les femmes attendent le retour de leur mari. A noter les costumes qui correspondent parfaitement à la fin du règne de Louis XV.

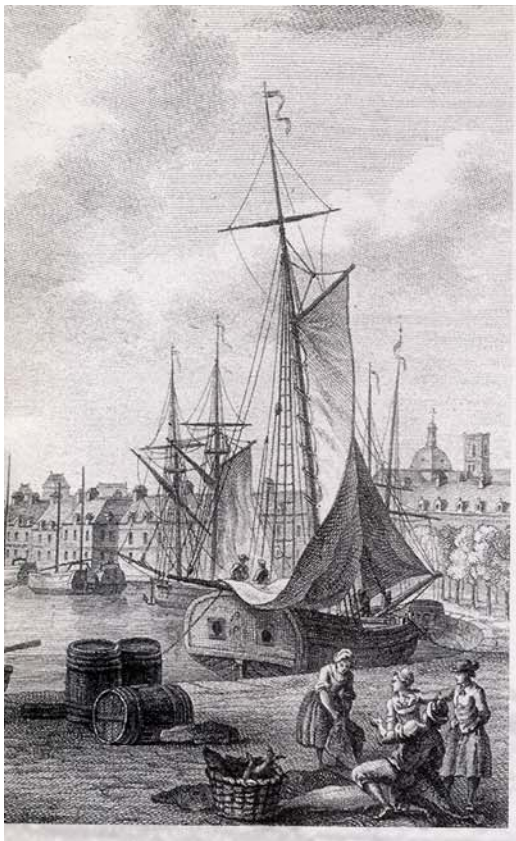

En effet, ce recueil, commandé par le roi et travaillé en société, se compose d'illustrations dessinées et gravées conjointement par son frère Pierre et sa sœur Jeanne-Francoise (2). Il est à noter que la plupart de ces planches, d'une remarquable unité, étaient réalisées dans l'atelier de Yves-Marie Le Gouaz, mari de la sœur cadette, Marie-Jeanne. Ces gravures sur cuivre, émanant de l'orfèvrerie étaient pour la plupart destinées à l'enseignement du Dauphin et de ses deux frères. Cette éducation ne fut d'ailleurs pas sans influence. Nicolas Ozanne, qui avait formé Louis XVI (3), contribue, sans le savoir, à la longue marche vers la Révolution Française. En transmettant le goût pour la marine au roi, il fait, du même coup, augmenter considérablement le déficit financier de l'état et aggrave le paupérisme; cela amena, nécessairement la réunion des Etats Généraux.

Participant de l'iconographie de la marine au même titre que les célèbres tableaux de Joseph Vernet, ces œuvres ont le mérite de mettre en avant les enjeux océaniques du XVIIIè siècle par Aloys Senefelder (4).

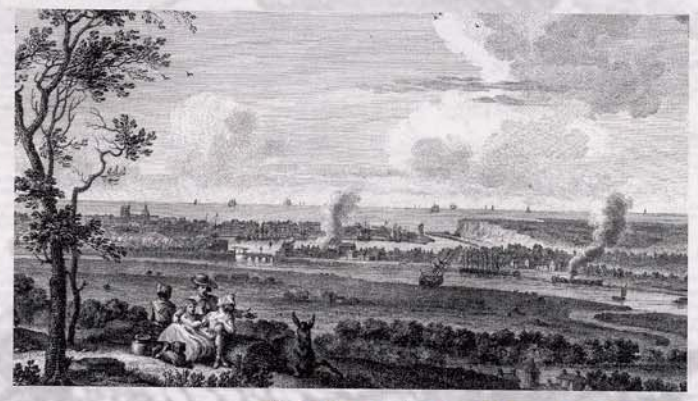

Fig. 3. Au premier plan Ozanne représente une scène de détente d'élégantes sur les coteaux de Bouteilles accompagnées de leur chien. De là, nous observons au second plan la ville de Dieppe avec son port et ses falaises, la rivière " l'Arques " et un navire échoué (au mouillage). Deux fumées épaisses poussées par un léger vent de norois sont visibles. Elles sont dues aux métiers qui avaient recours au feu : le calfatage, le saurissage dans les roussables, le brûlage du varech, la fabrication de briques... A l'arrière plan, nous remarquons le mouvement des navires.

Lettres des Augustines, dépositaires des pauvres.

Hôtel-Dieu de Québec au Canada

L'exposition « l'Aventure maritime » au Château Musée a mis en valeur quelques extraits de la correspondance entre les Augustines, religieuses fondatrices de l'Hôtel-Dieu du Québec et l'apothicaire dieppois Féret, entre 1733 et 1752.

Au cours de ces années, les liens avec Dieppe ne se sont pas distendus : dans chaque missive, les religieuses québecoises : Sœur Duplessis de Sainte Hélène et Sœur Duplessis de l'Enfant Jésus n'omettent jamais de saluer la Mère Saint Laurent, supérieure des Augustines à Dieppe, et souvent, quelques envois sont joints à ceux destinés à l'apothicaire dieppois, pour l'usage du couvent et de l'hôpital. Si les religieuses canadiennes traitent avec le sieur Féret, c'est qu'il est de bonne moralité : n'a-t-il pas fréquenté « la Trape » ?, il les fournit honnêtement, les petites caisses sont bien conditionnées et les prix sont raisonnables. Les sœurs évoquent d'ailleurs des affaires malheureuses conclues auparavant avec un apothicaire de La Rochelle moins scrupuleux.

Le commerce se fait dans les deux sens, mais les religieuses de l'hôpital sont souvent débitrices et le règlement des envois se fait par lettres de change. Les comptes sont soigneusement tenus.

De son côté, l'apothicaire Féret est avide de « raretez » : plantes ou viscères d'animaux nécessaires à ses préparations, mais aussi, objets, animaux inconnus en Europe, afin de constituer un « cabinet de curiositez ». Les sœurs expriment leur bonne volonté :

« Comme vous estes curieux et scavant, je pourray avec le temps vous envoyer quelque rareté de ce païs qui ne sont pas considérables mais quelquefois fort extraordinaires » (lettre du 20-10-1734), mais expriment souvent leurs difficultés à les acquérir :

« On a de la peine à les avoir parce que les gens d'ici négligent bien des choses qu'on trouverait singulière ailleurs. » (lettre du 27-10-1734).

De l'artisanat local aux plantes médicinales

Ainsi au gré des rencontres-colons, missionnaires, voyageurs et « sauvages », les religieuses recherchent et négocient les précieuses denrées, ou l'artisanat local : *» Je vous envoye une petite boïte sauvage faitte avec de l'écorse de bouleau brodée avec du poil de porc épic*

Vu du monastère ds Ursulines de Québec

Portrait de mère Louise Somande de St Augustion(1664 - 1708) Première supérieure de l'Hôpital-Général de Québec

teint et bordées avec des racines d'arbres et du poil d'orignal [...] ce sont des inventions des sauvages sur les quels les françoises enchérissent... « (lettre du 27-10-1734).

Pendant ces années de correspondance, elles enverront, des coquillages, des oiseaux empaillés, des pieds d'élans, des dents de vaches de mer, une éponge de mer, des morceaux choisis de baleine, et même une queue de serpent à sonnettes. La tête d'ours blanc destinée en 1750 à Féret père, échoiera au fils, successeur dans l'officine.

Les médecines du nouveau monde

Connues ou inconnues en Europe, il convenait de les envoyer « bien conditionnées » afin que l'apothicaire les trouvât en bon état, après des semaines sur l'Océan. Ainsi l'herbe capillaire acquise auprès des sauvages était achetée à la coupe et non à plein barils afin d'en vérifier auparavant la qualité et prévenir le pourrissement en mer. « La teriaque farmente beaucoup en mer, auzzy bien que la gôme voilà pourquoi on laisse 4 doigts de vide dans les vaisseaux » (lettre du 20-10-1733) vaisseau a ici le sens de pot)

Dans la même lettre, Sœur Duplessis de Sainte Hélène informe son correspondant de l'utilisation et du mode de préparation des denrées exotiques : *« Le baume que vous demander qu'on appelle en ce païs gomme ne se vend pas à la livre mais au pot qui coute 8# je vous envoye 2 cruches [...] j'ay eû aussi un grand et un petit pain de sucre d'érable et un troisième qui est plus banc c'est du sucre de pleine dont on fait icy un grand état pour la poitrine [...] Nous vous envoyons un peu de geinseing [...] on dit qu'il vaut celui de la tartarie, pour moy, Monsieur je ne le vante pas mais je vois des personnes qui s'en trouvent fort bien, ils mettent quelques racines tremper dans de l'eau qu'on a soin de tenir tiède ou chaude sur un poile et ils en boivent avec du vin a leurs repas, sans changer la racine tant que l'eau est amère, ils remplissent le pot a mesure qu'il se vuide, et assure que cette racine est incorruptible. » (lettre du 20-10-1733). (...) Vous tacherez à faire tirer du même vaisseau un petit paquet de gomme d'epinette rouge qu'on fait fondre doucemd dans de l'huil dolive ce qui est très bon pour tirer la douleur des endroits ou ont sen aplique comme une ambrocation j'en ay mit sur ma poitrine et cela m'a fait du bien [...] le bouton infusé dans de l'eau de vie est un bon Cordial pd l'estomac et les meaux dans le Corp.*

Sœur Duplessis évoque sans doute une boisson dérivée de la « Bière de Terre-Neuve », fabriquée à partir de ces pousses de conifères communs du Canada.

Des soins du corps au soin de l'âme

Nous avons receu très bien conditionné tout ce que vous avez pris la peine de nous envoyer et nous en sommes si contentes que ma Sœur vous addresse un nouveau mémoire et une lettre de change sur laquelle vous vous rembourcerez... » Ainsi s'organisait le commerce des denrées qui traversaient l'Atlantique. Au Québec, les Augustines avaient en charge l'Hôtel-Dieu, et d'après leurs lettres, nous savons qu'elles étaient non seulement sœurs hospitalières, mais aussi « dépositaires des pauvres » : deux gestions distinctes. Pour les pauvres, elles ont acquis un terrain et demandé au droguiste dieppois de leur fournir des graines potagères : *« silery, oseil, letues, choix, ognons, raves, cela fait un petit profit dans le jardin de l'hôpital ». (lettre du 29-10-1734).* Elles leur ont fait construire un moulin qui brûlera trois ans plus tard. *« Je vous assure Monsieur que nd ne faisons pas de*

VILLE DE QUÉBEC PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

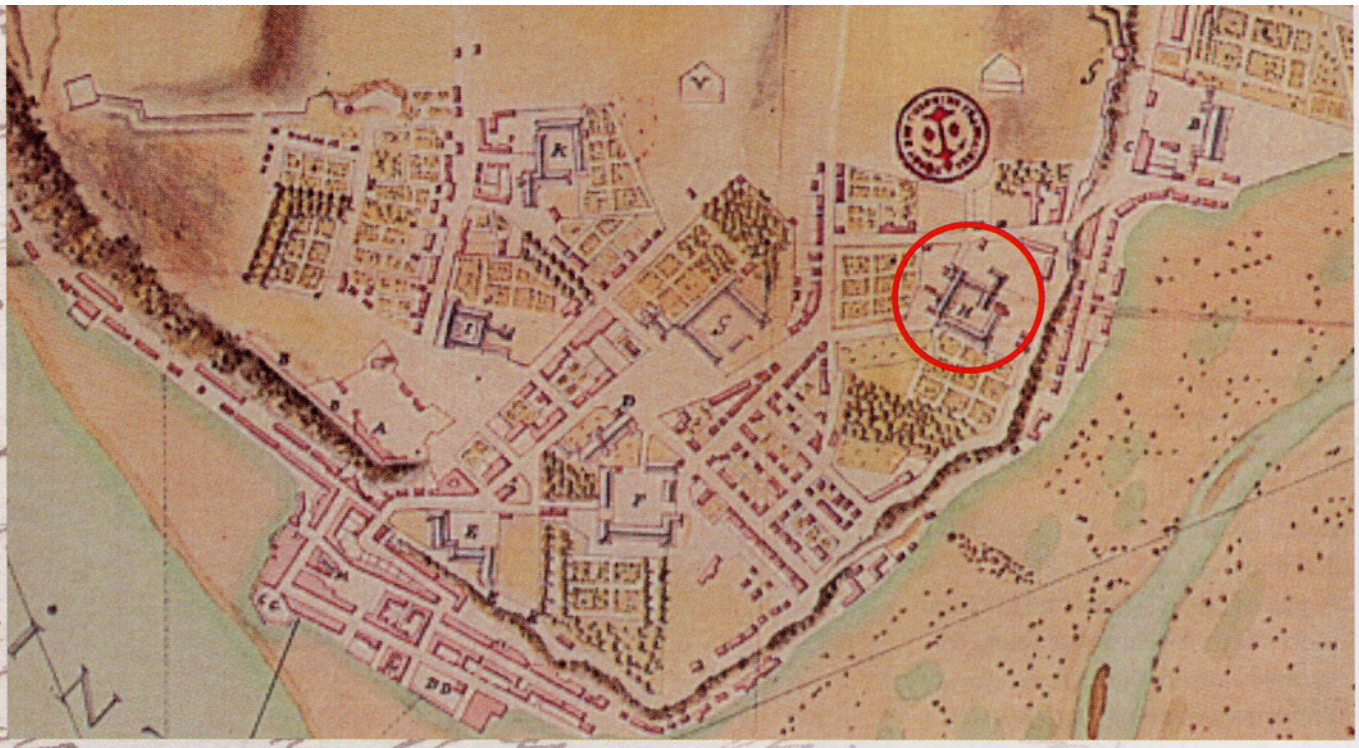

Emplacement de l'Hôtel-Dieu sur le plan de la ville de Québec septembre 1730

benefice sur les Drogues de lhopital ou a des pauvres gens de compagnie a qui ont ne peut refuser des soulagemds qu'ils viennent demander [...] le disette de blé qui a augmenté conciderablement la depence de l'hopital nous a rendu un peu cliche d'argent ». (lettre du 30-10-1738). Démunies, soumises aux rigueurs du climat, les sœurs n'échappent pas aux maladies et les médecines dieppoises sont très attendues. *« Je vous auroit demandé 30 ou 40 fioles d'eau vulnerair nd en sommes bien contentes je lay fait eprouver a pls personnes et toutes sen son bien trouvé aussi que de l'elixir, moi même la pre en est aissayé et cela ma fait passer la faiblesse que javois au jambe et aux reins il n'y a que ma poitrine qui est bien malade ». (lettre du 20-10-1737-. J'eprouve actuellement votre eau vulneraire sur un matelot dont tous les remèdes de l'apothicairerie ont irrité le flux depuis trois mois [...] elle a appesé ses grandes coliques.* Miraculeuse Eau Vulnéraire qui soigne aussi les fluxions de poitrine, *« les chancres et meaux de dents qui deviennent bien communs ».* Les Augustines demandent aussi l'envoi de poudre purgative, du baume du Pérou, qui, pris *« dans un bouilles le matin »* fortifie et guérit *« ceux qui « crachent tin et quelquefois assez vif », de « la pomade de safran pd les yeux et autres echaufures, »* de l'Eau de la Reine de Hongrie pour chasser les vents, de l'eau sans pareille, *de l'eau Cordial »* et de l'eau de fraise. Les sœurs apothicairesses prient M. Féret de leur faire parvenir des lancettes et des fioles pour garnir les tablettes de l'officine, souvent dévalisées par un certain M. Félix, chirurgien indélicat, *« qui paraissoit si desinteressé (et qui) tire de notre apothicairerie ce qu'il peut. (lettre du 29-10-1741).* Quelquefois les navires européens apportent leur lot de maladies *» le vaisseau du Roy nous a apportez le charbon et des fieuvres qour pre qui ont mourir presque tout l'équipage [...] nos infirmiers et deux de nos Religieuses. » (lettre du 4-09-1743).* Quand les remèdes pour le corps sont impuissants, on veille à soigner son âme et à honorer Dieu ; Sœur Duplessis de l'Enfant Jésus, sacristine, bien qu'elle ait perdu l'usage de l'odorat, se fait envoyer des eaux de senteur pour parfumer les autels et des pastilles : *« c'est une de mes plus grandes satisfaction que dans faire bruller a nos festes, et jay trouvé une manière bien plus douce et agréable que non pas les metre sur de la brese qui les consume trop vite, jalume le coin d'un morceau de pastille avec une bougy et je le pose sur une petite soucoupe de cuivre ou fer blanc et elle se consume doucmd en exalant un petit rayon de fumé qui na rien dincomode. » (lettre du 31-10-1737).* Les senteurs *« exitent la dévotion ».* Les objets de piété fabriqués par les ivoiriers dieppois arrivent en grand nombre au Canada ; des Vierges, des Christs de différentes tailles et qualités, des croix de col sont envoyés. Objets de culte, objets profanes quelquefois pour donner un peu de confort à l'austérité de cette colonie, comme des peignes d'ivoire mais aussi des dentelles pour orner les aubes, de la verroterie pour décorer les châsses, et un peu de thé. Cette liasse de lettres se referme sur un dernier petit billet isolé et non signé : *« J'ay oublié à vous prier, Monsieur, davoir la bonté de nous envoyer 6 bons canons de seringues d'Yvoir fort commode qui ne soit pas cassant ».* La France avait aussi exporté l'usage du Clystère. Les ivoiriers dieppois se distinguaient par leur habileté et par la diversité de leurs fabrications... certaines autres seringues d'ivoire ont été au centre d'un procès pour libertinage quelques années auparavant, cela pourrait être l'objet d'un autre article !

Les dents du délit!

Elizabeth Guého

Police correctionnelle de Dieppe le 5 février 1884. Les audiences correctionnelles donnent lieu parfois à des scènes qui ne sont points exemptes de certaine gaîté. Qu'on en juge par la suivante.

Le délinquant est un vieillard presque octogénaire; il est poursuivi pour avoir pêché la truite à une distance trop rapprochée d'un vannage et en outre pour voies de fait sur la personne du garde chargé de la surveillance de la pêche. Au dire de cet agent, l'individu se voyant surpris, l'a fortement mordu au pouce de la main droite.

On sait que les procès-verbaux des gardes font foi jusqu'à preuve du contraire, et comme le bonhomme est seul sur son banc, et qu'il n'a fait citer aucun témoin pour venir à son aide, son affaire paraît claire. Il ne l'entend pas ainsi, comme on va le voir.

Le garde a déposé en rappelant les faits, notamment celui de la morsure, après quoi M. le Président procède à l'interrogatoire du prévenu, celui-ci reconnaît le délit de pêche qui lui est reproché, s'excuse en prétextant de l'ignorance des règlements, mais arrivant à la voie de fait, il nie énergiquement avoir mordu le garde.

« *Comment voulez-vous*, mon Président, dit-il, *que je l'aie mordu, ne n'ai plus que deux dents, et elles sont placées l'une à droite et l'autre à gauche dans le fond de ma bouche. C'est donc chose impossible. Voyez vous-même* ».

Et notre homme qui, à défaut de dents, se présente vêtu d'un habit à queue et qui porte des souliers jadis vernis, de monter les marches qui le séparent du tribunal et de se rapprocher des juges, voulant à toutes forces leur faire passer l'inspection de sa bou-che.

Le tribunal fait un geste de dégoût, et les huissiers, se précipitant, parviennent, non sans peine, à faire redescendre au bonhomme les marches qu'il a gravies. Il se débat, il proteste et à chaque instant il répète ces mots : « *c'est chose impossible… le mordre! avec quoi?… pour mordre, il faut des dents… et je n'en ai que deux… et elles ne se rencontrent pas… c'est donc impossible* »

Ramené au bas de l'estrade, il avise un autre moyen.

« *Puisque vous ne voulez pas, mon Président, voir vous-même l'état de ma mâchoire, dites au garde qu'il s'approche; qu'il me mette son pouce dans la bouche et vous jugerez si je puis le mordre.* »

Mais le garde ne parait nullement pressé de se livrer à cette expérience, ni le tribunal de l'ordonner, et le bonhomme se voit réduit à montrer sa bouche qu'il tient grandement ouverte aux huissiers qui sont près de lui, aux avocats qui le regardent, et, de loin, à M. le substitut qui a quelque peine à conserver sa gravité. La cause est entendue, dit M. le Président qui veut couper court à cette scène plaisante. Et pendant que le tribunal délibère, le pêcheur récalcitrant continue de sa place à contester le procès-verbal redisant et répétant :

« *mais c'est chose impossible… voyez plutôt… on ne mord pas avec des dents qu'on n'a pas.* » Si bien que le tribunal est contraint de lui imposer silence.

Il s'entend enfin condamner et pour le délit et aussi pour le voie de fait, légalement établie par la déposition du garde.

Aussi en s'en allant, le bonhomme répétait : « *on dit que je puis faire la preuve contraire, je l'apporte, je la mets sur le bureau du tribunal : elle est évidente, irrécusable, on peut la toucher du doigt, et me voilà condamné! malheur! Pourquoi n'ai-je plus de dents? je me paierais double la prochaine fois* ».